



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale
des Finances publiques d'Eure-et-Loir**

Paierie Départementale d'Eure et Loir
3 place de la République
28019 Chartres Cedex

Mél : t028090@dgfip.finances.gouv.fr

Objet : Délégation de signature du Payeur Départemental d'Eure et Loir

Le comptable, responsable de la Paierie Départementale d'Eure et Loir

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Décide à compter du 01 octobre 2021 :

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Mme Cynthia DE PEDRO, Inspectrice des Finances publiques, et à Mme Isabelle CALLARD, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement,

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement,

3°) tous actes d'administration et de gestion du service.

En l'absence du comptable, de Mme DE PEDRO et de Mme CALLARD, la délégation susvisée est donnée à Mme Delphine Vincent, Contrôleuse des Finances publiques.

Article 2 :

En cas d'absence du Comptable, des adjointes et de Delphine VINCENT, les bons de secours à verser aux usagers seront validés par Madame Morgane ALLANIC, Monsieur Jean-Philippe LE LAY ou Monsieur Christophe RAIMBAULT.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Article 3 :

Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés précédents et sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Eure-et-Loir.

A Chartres, le 01/10/2021

Le Payeur Départemental,

Lionel DEMEZET
Inspecteur divisionnaire